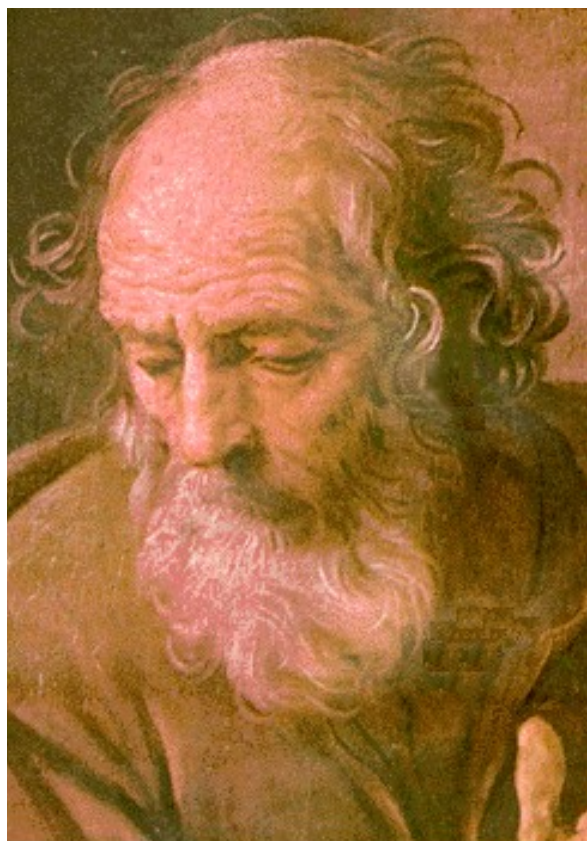


** Temps du Carême : À partir du Mercredi des Cendres, on prend l'Ordinaire du Temps du Carême, comme indiqué au Psautier ; chaque jour de férie, il y a une Antienne propre pour le Benedictus et le Magnificat, ainsi que deux Oraisons propres : l'une pour les Laudes et les Petites Heures, l'autre pour les Vêpres. Lorsqu'il y a une fête, on fait toujours commémoration de la férie par ces antiennes et ces oraisons. Chaque jour également, il y a une Messe propre. **

1. De la Férie. *Premier vendredi du mois.*
2. Du samedi. *Premier samedi du mois.* Vêpres du samedi.
3. **III^{ème} Dimanche de Carême.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
4. De la Férie.
5. De la Férie.
6. De la Férie.
7. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Saintes Perpétue et Félicité, Martyres.** Oraisons propres.
8. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Saint Jean de Dieu, Religieux :** Antienne propre *Amen dico vobis.*
9. Du samedi. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Sainte Françoise Romaine, Religieuse de notre Ordre :** Antienne d'une sainte Femme. Vêpres du samedi.
10. **IV^{ème} Dimanche de Carême. Lætare.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
11. De la Férie.
12. De la Férie.
13. De la Férie. ** Anniversaire de l'élection de S. S. le Pape FRANÇOIS * –* Messe de la Férie, deuxièmes Oraisons pour le Pape. Après la Messe, on chante pour le Pape le Psaume 19, *Exaudi te Dominus.*
14. De la Férie.
15. De la Férie.
16. Samedi *Sitientes.* Vêpres du samedi.
** Au Temps de la Passion : on voile les croix et les images des saints dans les églises. – À l'Office, on prend l'Ordinaire du Temps de la Passion. – Sauf lorsqu'on fait l'Office d'un saint, on omet le Gloria Patri à la fin des Répons. **
17. **I^{er} Dimanche de la Passion.** À Laudes et aux Petites Heures, Antiennes et Capitules propres.
18. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Saint Cyrille de Jérusalem, Évêque et Docteur de l'Église :** Antienne d'un Confesseur Pontife. – **Premières Vêpres de Saint Joseph** (commémoration de la Férie).
19. **Saint JOSEPH, Époux de la B. V. Marie, Confesseur et Patron de l'Église Universelle.** Solennité de 2^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes ; commémoration de la Férie.



20. De la Férie. – Premières Vêpres du Trépas de N. B. Père Saint Benoît (commémoraison de la Férie).

21. **TRÉPAS DE N. B. PÈRE Saint BENOÎT, Abbé.** Solennité de 1^{er} Ordre. (Indulgence plénière.) Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes ; commémoraison de la Férie.

22. De la Férie.

23. Du samedi. Vêpres du samedi.

24. **II^{ème} Dimanche de la Passion – Dimanche des Rameaux.** À Laudes et aux Petites Heures, Antiennes et Capitules propres. Avant la messe, bénédiction des rameaux et procession.

25. **Lundi Saint.** À Laudes et aux Petites Heures, Antiennes propres. Vêpres de la Férie (Antiennes du Psautier ; Antienne du Magnificat propre).

26. **Mardi Saint.** Comme hier.

27. **Mercredi Saint.** Comme hier.

** Durant le Triduum sacré : Tout l'Office est propre. – Toutes les Heures de l'Office commencent directement à la première Antienne ou, pour les Petites Heures, aux Psaumes. **

28. **JEUDI SAINT EN LA CÈNE DU SEIGNEUR.** La Messe est célébrée le soir (*Indulgence plénière pour ceux qui prennent part à la procession du Saint-Sacrement et récitent l'oraison "Deus, qui nobis sub Sacramento..."*).

29. **VENDREDI DE LA PASSION DU SEIGNEUR.** – Jeûne et abstinence. – La Célébration de la Passion du Seigneur a lieu après None (*Indulgence plénière pour ceux qui adorent la Croix*).

30. **SAMEDI SAINT.** La Vigile pascale est célébrée au début de la nuit. (*Indulgence plénière pour ceux qui y renouvellent les promesses de leur baptême*.)

31. **DIMANCHE DE PÂQUES EN LA RÉSURRECTION DU SEIGNEUR.** Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres : Psaumes des Fêtes ; au *Benedicamus Domino*, on ajoute *Alleluia, alleluia*, et ainsi durant toute l'Octave, jusqu'aux Vêpres de Samedi exclues.

** Au Temps Pascal : À la place de l'Angelus, on dit debout le Regina Cæli.*

